

## « Capabilités » et développement : un féminisme international

*Femmes et développement humain* de Martha C. Nussbaum.

Traduit de l'anglais (États-Unis) par C. Chapelain, Édition Des femmes, 442 p.

Martin Provencher

---

Numéro 230, janvier–février 2010

L'éthique à l'ère de la mondialisation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/61788ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (imprimé)

1923-3213 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Provencher, M. (2010). « Capabilités » et développement : un féminisme international / *Femmes et développement humain* de Martha C. Nussbaum. Traduit de l'anglais (États-Unis) par C. Chapelain, Édition Des femmes, 442 p. *Spirale*, (230), 34–36.

# « Capabilités » et développement : un féminisme international

PAR MARTIN PROVENCHER

FEMMES ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN de Martha C. Nussbaum  
Traduit de l'anglais (États-Unis) par C. Chapelain, Édition Des femmes, 442 p.

Chacun sait aujourd'hui à quel point les inégalités entre les pays du Nord et les pays du Sud ont largement dépassé le seuil de la décence. Il suffit de comparer le produit intérieur brut (PIB) par habitant d'un pays comme les États-Unis, soit 41 890 \$, avec celui du Malawi, soit 667 \$, pour s'en convaincre (*Rapport mondial sur le développement humain 2007-2008*, Économica, 2008). L'espérance de vie à la naissance mène à des résultats guère plus reluisants. Un individu né au Canada peut espérer vivre 80,3 années, tandis qu'au Zimbabwe, ce même individu ne vivrait que 40,9 années. En matière d'éducation, les écarts sont tout aussi considérables. Les vingt pays les plus riches du monde ont un taux d'alphabétisation de 100 % alors qu'au Burkina Faso, ce taux est d'à peine 23,6 %. Qui plus est, les indicateurs sexospécifiques montrent que ces chiffres peuvent masquer d'autres inégalités criantes. Parmi les 23,6 % de la population totale du Burkina Faso qui sait lire et écrire, par exemple, 31,4 % des individus sont des hommes et 16,6 % des femmes ; dans les pays les plus riches, les deux sexes ont cependant un taux d'alphabétisation similaire. Comment devrions-nous concevoir l'aide au développement pour abolir ces injustices et, plus spécifiquement, celles qui touchent les femmes ? Dans *Femmes et développement humain*, la philosophe américaine Martha Nussbaum innove en défendant un féminisme international et soutient, en s'appuyant sur l'exemple de l'Inde, que nous devrions faire appel à sa propre conception de l'approche par « capabilités » pour élaborer des principes politiques et des garanties constitutionnelles justes en matière de développement humain.

Disons tout de suite que ce livre ne doit pas être confondu avec un traité, puisque la démonstration s'adresse explicitement à un lectorat multidisciplinaire. Il s'agit plutôt d'une tentative d'influencer le débat public entourant les politiques de développement en défendant une conception du libéralisme politique fondée sur l'approche par « capabilités » dont l'ambition est de dépasser Rawls sur sa gauche. Cela explique sans doute le souci constant

chez Nussbaum de stimuler l'imagination morale du lecteur : à la manière d'une avocate, elle se sert du récit de la vie de deux femmes en Inde, donné pour exemplaire, afin d'illustrer divers aspects de son approche et elle n'hésite pas à rappeler plusieurs cas tirés de la jurisprudence indienne et américaine pour en établir le « réalisme ». Son argument féministe se déploie sur quatre chapitres. Dans le premier, Nussbaum pose les fondements de sa conception de l'approche par « capabilités ». Elle soutient qu'à l'aide de celle-ci, on peut fonder des principes politiques qui défendent la valeur universelle de l'égalité des sexes sans avoir à sacrifier le pluralisme et la reconnaissance des différences culturelles. Le second chapitre est entièrement consacré à une application spécifique de l'approche par « capabilités » : l'évaluation comparative de la qualité de la vie des individus à l'échelle internationale. Nussbaum entend démontrer la supériorité de principe de son approche face à celle de l'économie du bien-être subjectif. Son principal argument est que le problème de la préférence adaptative invalide toute tentative de fonder des principes politiques sur une économie du bien-être subjectif. Enfin, les deux derniers chapitres sont consacrés à des problèmes qui concernent les femmes (mais pas seulement elles) de manière particulière : la religion et la famille.

Il faut signaler, d'entrée de jeu, à l'intention de ceux et celles qui suivent le débat sur l'implantation du nouveau cours d'éthique et de culture religieuse dans les écoles secondaires du Québec, que la position défendue par Nussbaum sur la religion leur apparaîtra très pertinente dans le contexte actuel.

## UNE DÉFENSE DES NORMES MORALES UNIVERSELLES

Avec Susan Moller Okin, Catharine Mackinnon et Judith Butler, Martha Nussbaum est sans conteste l'une des philosophes féministes américaines les plus connues.

Professeure émérite d'éthique et de droit à l'Université de Chicago, elle s'est fait connaître en publiant *The Fragility of Goodness : Luck and Ethics in Greek Tragedy and Philosophy* en 1986, un ouvrage remarquable dans lequel elle élabore, en s'inspirant d'Aristote, son ontologie de l'action. En 1997, elle prend parti en faveur du multiculturalisme dans le débat sur la réforme de l'éducation aux États-Unis avec *Cultivating Humanity : A Classical Defense of Reform in Liberal Education*, un livre qui lui vaudra deux prix prestigieux. Suivent en 1998, *Sex and Social Justice*, puis en 2000, son plus grand succès auprès du public et son premier livre traduit en français, *Women and Human Development*. Nussbaum lui apportera un complément important en 2006 avec *Frontiers of Justice : Disability, Nationality, Species Membership*.

Pour qui veut s'engager en faveur de la justice sociale dans les pays en développement et formuler des recommandations normatives dont la portée serait universelle, la première difficulté consiste à affronter les objections les plus courantes face à de tels projets. Nussbaum en relève trois et les réfute d'abord sans faire appel à une approche spécifique de l'éthique. Il en résulte que ses conclusions demeurent valables même pour qui n'adhérerait pas à sa thèse principale. L'argument de ceux qui prétendent que la culture indienne ne comporte pas moins de traditions, de coutumes et de valeurs respectables en ce qui concerne les

une forme de paternalisme, puisque l'État qui accepte de les suivre décidera à la place des individus, ils oublient qu'il est admis, au moins depuis John Stuart Mill, que l'intervention de l'État est légitime dès que le comportement d'un individu cause du tort à un autre et que l'autonomie qu'ils chérissent ne serait rien sans les moyens matériels de l'exercer, ce qui exige le support de l'État. Nussbaum croit pouvoir en déduire l'équivalent d'un principe kantien, à savoir que l'État doit considérer chaque personne comme étant digne de respect et l'aider à réaliser ses projets. Tout ceci nous conduit clairement à conclure à la nécessité de normes universelles.

L'examen des différentes approches en développement international qui permettent d'évaluer la qualité de la vie à l'échelle nationale ou régionale génère une conclusion identique. Ni le recours au PNB, ni l'utilitarisme, ni le modèle de la famille de Gary Becker ne peuvent servir de base appropriée pour les comparaisons transculturelles. Les deux premiers présentent des carences informationnelles importantes et le modèle de Becker serait trop organique pour prendre l'individu en considération. Une approche fondée, comme celle de Rawls, sur la répartition équitable d'un ensemble de biens premiers semblerait mieux convenir au projet de Nussbaum, car « *les femmes ne veulent pas seulement une part du gâteau ; elles veulent choisir elles-mêmes son goût et savoir comment le faire*

*Pour qui veut s'engager en faveur de la justice sociale dans les pays en développement et formuler des recommandations normatives dont la portée serait universelle, la première difficulté consiste à affronter les objections les plus courantes face à de tels projets. Nussbaum en relève trois et les réfute d'abord sans faire appel à une approche spécifique de l'éthique.*

femmes que la culture occidentale et qu'en conséquence on ne devrait pas imposer aux Indiennes les normes de la femme occidentale, néglige le fait que toutes les cultures comportent une importante diversité interne et qu'elles sont, en outre, dynamiques. De plus, il commet l'erreur de répondre à la place des femmes indiennes et il se détruit lui-même si on l'entend au sens du relativisme moral. La position de ceux qui soutiennent que la diversité culturelle est aussi respectable que la diversité linguistique et qu'en ce sens il faut défendre la diversité en elle-même, se heurte au fait que les cultures, contrairement aux langues, peuvent porter atteinte aux individus. En ce sens, il semble clair que les pratiques culturelles doivent être soumises à une évaluation critique. Quant à ceux qui avancent que le geste même de formuler des recommandations implique

*elles-mêmes* ». Mais l'indice des biens premiers présente l'inconvénient majeur de ne pas tenir compte des variations interindividuelles des besoins en ressources et de la capacité de convertir celles-ci en liberté réelle qui peuvent dépendre aussi bien des individus eux-mêmes que de l'environnement social dans lequel ils évoluent. D'où le constat d'un déficit normatif et l'intérêt d'une nouvelle approche plus inclusive pour fonder les politiques de développement international.

## VERS UNE THÉORIE DE LA JUSTICE PLUS INCLUSIVE

Mise au point en économie par Amartya Sen et adoptée par le Programme des Nations Unies pour le développement

(PNUD) depuis 1993, l'approche par « capacités » se distingue des autres approches du développement par sa question directrice. Au lieu de s'interroger sur le niveau de satisfaction des individus ou la quantité de ressources à leur disposition, elle se demande s'ils ont réellement les moyens de faire et d'être ce qu'ils veulent. Nussbaum se distingue cependant de Sen dans la mesure où elle se propose d'étayer philosophiquement le concept de « capacités » et d'en faire le fondement des principes politiques sur lesquels reposent les garanties constitutionnelles. Dans la première tâche, elle s'appuie sur l'idée intuitive de « nature humaine

*Il faut signaler, d'entrée de jeu, à l'intention de ceux et celles qui suivent le débat sur l'implantation du nouveau cours d'éthique et de culture religieuse dans les écoles secondaires du Québec, que la position défendue par Nussbaum sur la religion leur apparaîtra très pertinente dans le contexte actuel.*

épanouie », qu'elle emprunte librement à Aristote et à Marx, pour préciser quelles sont les « capacités » nécessaires pour mener une vie humaine digne de ce nom. Elle en arrive ainsi à une liste désormais fameuse de dix « capacités » centrales (vie, santé physique, intégrité physique, sens, imagination et pensée, émotions, raison pratique, affiliations avec les autres et avec soi, relations avec les autres espèces, jeu, contrôle de son environnement politique et matériel) dont elle explicite soigneusement le sens. Mais on conçoit sans peine qu'un gouvernement ou un État qui ferait de ces « capacités » les principes de base de son action publique pourrait être accusé de vouloir imposer à ses citoyens une conception métaphysique du bien, en l'occurrence, sa propre conception d'un être humain épanoui. Nussbaum contourne cette difficulté en faisant appel à l'idée d'un seuil de « capacités ». Ce recours lui permet de faire d'une pierre deux coups. D'une part, elle dégage ainsi un espace de liberté grâce auquel les citoyens pourront réaliser leurs projets comme bon leur semble ; d'autre part, elle s'assure que l'État aura l'obligation morale d'intervenir en cas d'atteintes graves aux « capacités » centrales des individus. Dans le cas de la vie, la santé ou l'intégrité physique, une telle contrainte morale dans les politiques d'aide au développement ferait certainement une immense différence pour les femmes qui sont souvent — les statistiques sur la mortalité infantile et la malnutrition le démontrent suffisamment — les premières touchées.

Quel statut convient-il d'accorder maintenant à ces « capacités » centrales en tant que fondement des

principes politiques d'action publique ? On peut dire que la conception de l'être humain dont elles s'inspirent n'est pas métaphysique, car elle est incomplète. En ce sens, le libéralisme de Nussbaum, comme celui de Rawls, est bien politique. Mais cette réponse ne saurait nous satisfaire parfaitement. Comme on le sait, Rawls lui-même n'a jamais cru à l'universalité des principes de sa théorie de la justice. C'est pourquoi il les a considérablement révisés quand il s'est agi de les appliquer à l'échelle internationale. Or, l'un des objectifs de Nussbaum est de comparer la qualité de vie des indivi-

lus vivant dans des pays différents. Pour atteindre ce but, elle doit donc établir clairement le statut universel de sa liste de « capacités » centrales. Sa thèse principale est que cette liste résulterait d'un consensus par recoupement, ce qui signifie qu'elle serait le fruit de l'expérience. Mais cet argument n'est étayé par aucune prémisse. Son entreprise devient alors doublement problématique. L'indétermination entourant la teneur normative exacte des « capacités » centrales rend incertaine la tentative d'y faire appel pour fonder le discours des droits. Et que Nussbaum concède elle-même que le langage des droits est plus efficace dans certaines fonctions que celui des « capacités » n'arrange rien

ici, parce que cela ne nous dit pas quand et comment on doit passer de l'un à l'autre. Mais même si l'on acceptait cet usage original du consensus par recoupement, il resterait à expliquer et à comprendre en quoi des femmes qui ont atteint le même seuil de « capacités » centrales (mais ont des besoins physiques différents et vivent dans des environnements sociaux distincts) peuvent concrètement se considérer comme égales. Pour le démontrer, il aurait fallu aborder franchement la question de la motivation morale que Nussbaum présuppose en la traitant comme une donnée naturelle. Certes, elle l'aborde dans sa discussion des préférences adaptatives, qui reprend la thèse marxiste de la fausse conscience avec le vocabulaire de l'économie normative, mais on peut seulement en conclure, en contradiction avec ses intentions affichées, qu'elle s'autorise parfois à décider pour les femmes de l'Inde ou d'ailleurs. D'où le ton à l'occasion paternaliste de son discours, assez caractéristique des pensées qui s'inscrivent dans le registre de la compassion.

En accord avec les philosophes stoïciens dont elle se réclame souvent, Nussbaum fait l'impasse sur ces difficultés théoriques, car elle semble convaincue que ce qui importe dans le domaine moral, ce sont les résultats. Force est de reconnaître toutefois qu'un gouvernement qui mettrait en pratique ses recommandations améliorerait à coup sûr la vie des femmes. Il se peut qu'au bout du compte, ce soit effectivement la seule chose qui importe en matière de développement humain.